

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 04 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin, à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : CAVALETTI Véronique, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, OLY Frédéric, BLICHARSKI Agnès, JULIEN Louise, JOURDAIN Valérie, DELAUNAY Julien, TESSON Jérôme

Absents excusés : GAVOIS Olivier, BONTE Alexandre

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à TESSON Jérôme
BONTE Alexandre donne procuration à CAVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : JULIEN Louise

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 11

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 08 mai 2021

2021/37 : Demande de subvention auprès de la DETR exercice 2021 : accès PMR salle communale (annule et remplace la délibération n°2021/22).

Madame le Maire informe l'assemblée que les services de la Préfecture ont souligné que les travaux sur équipements publics permettant l'accès aux PMR » relève de la priorité 2 selon leur tableau des secteurs d'intervention (par ordre de priorité-année 2021) au taux de 40%. Or le taux indiqué dans la délibération n° 2021/22 du 02/04/2021 est de 45%.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le taux de 40%.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'annuler la délibération n° 2021/22 et sollicite une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, exercice 2021 pour les travaux d'accès PMR à la salle communale au taux de 40%.

Fin de séance à 18h25.